

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2026 A 20H00
(Extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 23 septembre, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :

Nadine ARHAN, Louissette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Pascal DOURLIN, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Florian Le COSSEC, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Éric LE VIOL, Laure LEFEUVRE, Christian LOUSSOUARN, Hélène MOONWESSUR, Éric TANNEAU, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :

Lucile LACHAUSSÉE-ROY à Gérard BRAUD
Maryannick PICARD à Elisabeth DEVULDER
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Fabienne GENDROT à Aurélie LE GOFF

Nombre de conseillers en exercice : 27
Quorum : 14
Nbre de présents : 23
Nbre de procurations : 4
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :

Absents :

Le Conseil Municipal a désigné Mme Laure LEFEUVRE comme secrétaire de séance.

2026-93 CONGRES DES MAIRES 2026

Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Congrès des Maires a lieu cette année du 23 AU 26 novembre 2026.

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet l'indemnisation des frais de mission des élus à l'occasion d'un mandat spécial, à l'exclusion des missions qui leur incombent en vertu d'une obligation expresse.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du Conseil Municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Le mandat spécial doit par conséquent entraîner des déplacements inhabituels.

Plusieurs élus se rendent à Paris pour participer au 108e congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France.

Vu le CGCT ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 septembre 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- conférer le caractère de mandat spécial au déplacement au 108^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France, à PARIS, du 24 au 26 novembre 2026, Hélène MOONWESSUR, Conseillère déléguée à la jeunesse, Brigitte LE GALL LE BERRE, 1^{ère} adjointe, Monsieur le Maire et Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances
- préciser que les dépenses concernent les frais d'hébergement et de transport,
- procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial pour paiement direct auprès des fournisseurs et par remboursement au coût réel des frais avancés sur présentation d'un état de frais.

Pour copie conforme
Le 30 septembre 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit - Sainte Marine

